

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion : rapport sur les activités d'évaluation menées par la Commission au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et résultats de l'évaluation ou de l'examen de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1**Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 71/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans lequel la Commission décidait de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Le présent document contient un aperçu de l'évaluation indépendante de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique effectuée par un consultant extérieur, ainsi que des conclusions et recommandations visant à renforcer l'orientation de l'Institut vers des objectifs précis, sa pertinence, sa viabilité et son efficacité. On y trouvera également la réponse de l'administration et une description des mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation.

I. Contexte

1. Par sa résolution 71/1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a fait procéder en 2019 à une évaluation indépendante de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

2. Le consultant a présenté les résultats de son évaluation aux membres du Conseil d'administration de l'Institut à sa quinzième session, tenue à Chiba (Japon) les 9 et 10 décembre 2019. Globalement, le Conseil d'administration a fait siennes les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation indépendant. Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont extraites du texte intégral du rapport et incluses dans le présent document à titre d'information à la Commission¹.

II. Objectif et méthode

3. L'objectif de l'évaluation était de fournir des informations pour que la Commission puisse examiner les activités de l'Institut, ainsi des recommandations sur la manière d'améliorer la pertinence quant au fond et la viabilité financière de l'Institut, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la préparation du plan stratégique de l'Institut pour 2020-2024. L'évaluation comprenait une appréciation de l'impact des activités de formation de l'Institut et de ses résultats au regard de critères d'évaluation classiques, tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, et la place réservée aux questions de genre et de droits de l'homme dans ses programmes. Elle a également débouché sur des recommandations visant à renforcer l'orientation de l'Institut vers des objectifs précis, ainsi que ses performances.

4. L'évaluation a été effectuée conformément aux normes, règles et procédures d'évaluation énoncées dans un fascicule de la CESAP sur les politiques et directives relatives au suivi et à l'évaluation² afin de garantir son caractère indépendant et objectif ainsi que son haut degré de qualité. L'évaluation a été menée de mai à octobre 2019 par M. Frank Noij, un professionnel de l'évaluation, avec le soutien de M. Jonathan Palmer, un spécialiste des statistiques.

5. L'évaluation comprenait un examen complet de la documentation pertinente, des consultations, des entretiens et une enquête auprès d'interlocuteurs au sein de l'Institut. Le consultant chargé de l'évaluation s'est rendu en mission au Japon du 20 au 24 mai 2019, où il a consulté des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et des communications et de l'Agence japonaise de coopération internationale. Des entretiens ont eu lieu avec des membres du Conseil d'administration et d'autres interlocuteurs au sein de l'Institut. Des études de cas ciblées, portant sur des pays appartenant à diverses sous-régions, ont donné lieu à des visites dans plusieurs pays, à savoir le Bangladesh, le Kazakhstan, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande, et à un entretien par vidéoconférence avec des interlocuteurs aux Fidji.

III. Conclusions et recommandations

6. L'évaluation a permis de tirer des conclusions et de faire des recommandations concrètes visant à améliorer les résultats de l'Institut. Il est apparu que l'Institut demeurait un acteur important dans le développement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique. Les résultats de l'évaluation ont montré que l'Institut s'était adapté à l'évolution du contexte lié au programme de développement international et des besoins en données correspondants, qu'il avait pu tirer parti de l'expérience de diverses organisations partenaires grâce à des activités conjointes de formation statistique, et qu'il avait adopté une approche plus systématique du

¹ Pour consulter le rapport complet sur l'évaluation, voir ESCAP/76/INF/2.

² Voir www.unescap.org/sites/default/files/ESCAPME2017.pdf.

développement des capacités statistiques grâce à des partenariats avec des institutions nationales de formation à la statistique.

7. En termes de couverture géographique, l'évaluation a montré qu'un nombre relativement important de participant(e)s aux activités de formation de l'Institut étaient originaires de pays d'Asie du Sud-Est. L'Institut s'était avéré moins efficace pour adapter les activités de formation aux besoins des pays d'Asie centrale et du Pacifique. Par ailleurs, au vu du niveau actuel de diffusion des activités de formation de l'Institut, elles ne peuvent être considérées comme suffisantes pour renforcer les capacités à suivre la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays.

8. L'évaluation a permis de conclure qu'au cours des dernières décennies, alors que la capacité statistique globale était relativement faible, le travail de formation de l'Institut avait été relativement utile aux pays de la région. Dans le contexte actuel, il est apparu que cette approche était devenue de moins en moins adaptée, les capacités statistiques ayant progressé et des instituts nationaux de formation ayant vu le jour dans certaines sous-régions. L'évaluation a recommandé que l'Institut ne concentre plus ses activités sur la formation des fonctionnaires des bureaux nationaux de statistique, des ministères techniques et d'autres acteurs du secteur de la statistique, mais qu'il s'attache plutôt à diversifier ses fonctions de développement des capacités statistiques dans la région, ce qui passerait notamment par une intensification du renforcement des capacités des institutions nationales de formation statistique existantes ou nouvelles, par l'élaboration de supports de formation statistique sur de nouveaux sujets et indicateurs, et par le recours à de nouvelles méthodes de formation. Il pourrait également mettre à profit ses relations étroites avec les acteurs du secteur de la statistique et tirer parti de sa position dans les réseaux régionaux et mondiaux pour améliorer la coordination du développement des capacités statistiques, et mettre l'accent sur le renforcement des capacités du personnel des échelons moyens et supérieurs au sein des bureaux nationaux de statistique et d'autres organismes statistiques officiels.

9. L'évaluation a abouti à six recommandations visant à renforcer l'orientation de l'Institut vers des objectifs précis, ainsi que sa pertinence, sa viabilité et son efficacité. Le secrétariat s'est félicité du fait que les États membres, le pays hôte et les autres partenaires de développement aient pleinement coopéré avec le consultant chargé de l'évaluation, comme en témoigne leur participation à des discussions et à des entretiens constructifs, ainsi que l'apport d'informations pertinentes.

10. Les paragraphes suivants reprennent des extraits du rapport d'évaluation et fournissent des informations sur la réponse du secrétariat et les mesures prises pour donner suite aux recommandations qui y figurent.

Recommandation 1 : L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique devrait travailler sur différentes approches afin de se concentrer davantage sur le développement des capacités statistiques au niveau organisationnel et faire en sorte d'obtenir davantage de résultats en jouant un rôle novateur dans le développement des capacités statistiques dans la région.

11. En ce qui concerne la recommandation 1, la CESAP a entrepris de renforcer les capacités au niveau institutionnel en élaborant et en organisant des formations et des ateliers axés sur la production de données en vue de l'élaboration d'indicateurs mondiaux des catégories 1 et 2 visant à suivre les objectifs de développement durable aux niveaux sous-régional et national. Cela s'est fait par l'intermédiaire des institutions nationales de formation

statistique et des bureaux nationaux de statistique, qui ont pris part à des activités de formation de formateurs menées par l'Institut. En outre, l'Institut mettra au point des programmes relatifs à la gestion destinés aux cadres supérieurs des bureaux nationaux de statistique de la région. Il proposera au moins trois programmes de formation en russe pour les pays d'Asie centrale, en collaboration avec le bureau de statistique de la Fédération de Russie ou d'autres institutions recommandées par lui, et trois autres programmes s'adressant aux pays du Pacifique. L'Institut a commencé à faire appel au Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique pour améliorer l'exécution de ses programmes de formation et pour partager des supports de formation et des informations sur ses différents programmes par l'intermédiaire des institutions nationales de formation. L'Institut est également un membre actif du Réseau mondial d'établissements de formation statistique et fera jouer ce réseau pour renforcer les capacités dans la région.

Recommandation 2 : L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique devrait développer davantage l'apprentissage en ligne, en rendant les cours virtuels plus attrayants pour les utilisateurs et en offrant aux participant(e)s davantage de possibilités d'interaction et de partage d'informations.

12. En ce qui concerne la recommandation 2, la CESAP a pris les mesures suivantes pour développer davantage l'approche de l'Institut en matière d'apprentissage en ligne :

- a) Mettre au point des modalités d'apprentissage en ligne³ proposant différentes façons d'apprendre, c'est-à-dire des formations avec ou sans l'intervention d'un formateur ;
- b) Élargir les possibilités d'apprentissage en ligne pour y inclure, outre des formations sur des questions techniques se rapportant à la statistique, des formations sur des questions de gouvernance et de gestion au profit des bureaux nationaux de statistique, ainsi que des formations sur les compétences en matière de communication, de coordination et de négociation ;
- c) Équilibrer apprentissage en ligne et interaction directe ;
- d) Développer l'utilisation du forum en ligne pour favoriser les interactions, la mise en commun des expériences et l'apprentissage entre stagiaires et diplômé(e)s, afin qu'ils puissent faire partie d'une communauté en ligne de praticiens de la statistique ;
- e) Assurer aux statisticiens et aux autres personnes intéressées par le sujet un accès continu à l'apprentissage en ligne à leur propre rythme ;
- f) Adopter et maintenir à jour un système moderne de gestion de l'apprentissage ainsi que l'infrastructure d'apprentissage en ligne qui y est liée ;
- g) Revoir et enrichir les formations à distance proposées actuellement, si possible avec le concours de partenaires disposant de l'expérience voulue ;
- h) Inclure des modes d'apprentissage plus actifs dans l'apprentissage en ligne ;
- i) Organiser des webinaires dans le cadre des programmes d'apprentissage en ligne.

³ Il s'agit notamment de l'apprentissage mixte, des classes dites « inversées », de l'apprentissage mobile et du micro-apprentissage.

Recommandation 3 : L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique devrait se tenir au courant des faits nouveaux en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour les catégories 2 et 3 et assurer le suivi des méthodes utilisées d'un commun accord, en organisant des formations pratiques aux acteurs concernés pour faciliter ses activités d'évaluation des pays de la région, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies à qui revient le suivi de certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

13. En ce qui concerne la recommandation 3, la CESAP a fait des démarches pour participer et contribuer aux activités portant sur les statistiques officielles menées au plan international, régional et national, notamment aux réunions et aux groupes de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ainsi que pour coordonner l'élaboration de supports de formation visant à faciliter l'exécution des programmes de formation en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Division de statistique de la CESAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres organisations internationales.

Recommandation 4 : Le Conseil d'administration, en étroite consultation avec la CESAP, devrait déterminer la structure des effectifs de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique durant la prochaine période du plan stratégique en vue d'assurer une adéquation entre les ressources humaines et le contenu programmatique du plan stratégique.

14. En ce qui concerne la recommandation 4, la CESAP élaborera une stratégie de mobilisation des ressources adaptée au contenu programmatique du plan stratégique et conforme aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies et la soumettra en 2020 au Conseil d'administration pour qu'il l'examine.

Recommandation 5 : L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique devrait renforcer l'utilisation de la gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre du plan stratégique ainsi que dans toutes ses initiatives, en identifiant clairement les résultats attendus et en suivant et analysant l'accueil réservé à ses initiatives, l'évolution des connaissances et les changements de comportement, notamment – dans une moindre mesure – au niveau organisationnel, tout en déterminant quand il convient d'utiliser chaque niveau d'évaluation.

15. En ce qui concerne la recommandation 5, la CESAP a lancé un processus visant à renforcer la gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Institut. Les 7 et 8 janvier 2020, elle a organisé, à l'intention du personnel de l'Institut, un atelier consacré au renforcement des capacités en matière de gestion axée sur les résultats, y compris le suivi et l'évaluation. Cet atelier a été l'occasion de présenter des informations visant à aider l'Institut à élaborer et à mettre en œuvre un meilleur système de suivi et d'évaluation de son programme de travail et à rendre compte de ses performances et de ses résultats aux parties prenantes, conformément aux normes de gestion axée sur les résultats du système des Nations Unies et à la politique et aux directives de suivi et d'évaluation de la CESAP. L'atelier visait également à renforcer l'utilisation de la gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Institut en définissant

clairement les résultats attendus et en assurant le suivi et l'évaluation des différents niveaux de résultats. L'atelier a permis de déterminer comment améliorer la qualité des résultats dans le cadre du projet de plan stratégique pour 2020-2024 et celle des questionnaires de retour d'information pour chaque type de programme de formation proposé par l'Institut, conformément aux lignes directrices de la CESAP sur l'évaluation des activités de renforcement des capacités.

Recommandation 6 : L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, avec l'appui de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la CESAP, devrait élaborer une stratégie de mobilisation des ressources qui consiste, entre autres, à demander aux États membres d'augmenter leurs contributions à l'Institut.

16. En ce qui concerne la recommandation 6, la CESAP, conformément à sa stratégie de mobilisation des ressources, élaborera une stratégie en la matière en vue de son adoption par le Conseil d'administration à sa seizième session.
